

ABONNEMENTS

CANADA ET ÉTATS-UNIS
En an... \$1 50
Six mois... 0.75

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

Agents demandés dans toutes les localités où il n'y en a pas.
Commission, 20 pour cent

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

1ère insertion, par ligne... 10 cts
Insertions subséquentes... 5 cts

Les annonces à long terme ou blies à des conditions spéciales.

Bureau de rédaction et d'affaires
36, rue Saint-Joseph, en face du
Bureau de Poste

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF

ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

AVIS.

Bureau à Montréal:—M. D. HENAU, 240 rue Jacques-Cartier, est autorisé à solliciter des abonnements et des annonces pour notre journal, à recevoir les paiements et à donner des récépissés.

Dépôts à Montréal:—A. E. PAYETTE, Marchand, 569, Rue Ste Catherine, et P. M. AMYOT, kiosque, rue N.-D. place Jacques-Cartier.

Dépôts à Québec:—L. DROUIN & FRÈRE, libraires, St-Roch; L. G. LÉPINE, libraire, M. V.; N. MORENCY, épicer, St-Sauveur; F. BELAND, tabac-niste, Faubourg St-Jean.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arriérages.

Edition de huit pages.

Les abonnements à cette édition sont: Quatre mois 50 cts; six mois 75 cts; huit mois \$1.00; un an \$1.50 seize mois \$2.00.

Edition populaire ou de quatre pages.

Le prix d'abonnement à cette édition n'a la portée de toutes les bourses est de 50 cts par année, ou 25 cts. pour six mois.

QUÉBEC

SAMEDI 3 MARS 1883

LA SITUATION.

La situation politique dans la province de Québec n'est pas brillante. Il règne, dans tout le pays, un malaise qui ne fait qu'augmenter. Le cabinet actuel n'inspire pas aux populations cette confiance qui est essentielle à la bonne administration de la chose publique.

L'opposition libérale n'inspire pas de confiance, non plus. L'honorable M. Mercier a déjà trempé dans trop de transactions équivoques, son nom a été mêlé à trop de scandales pour qu'il puisse raisonnablement s'attendre à rallier autour de lui les éléments honnêtes de la population. Son désir bien connu de s'unir, pour gouverner le pays, à tout ce que le parti conservateur renferme de plus taré, serait seul suffisant pour le tenir longtemps éloigné du pouvoir.

Le public honnête et éclairé, qui a une sainte horreur des spéculateurs, des exploitateurs et des tireurs de ficelles, demande un gouvernement fort et respectable, un gouvernement qui nous protège contre la clique sénécalleuse, contre cette hideuse bande de harpies qui plane sans cesse au dessus du trésor.

Or, le cabinet Mousseau ne nous offre pas cette protection. Il est entouré de ces sinistres figures que la province a appris à connaître et à redouter.

Nous le savons, la clique n'aime guère le gouvernement actuel, elle ne le trouve pas assez corrompu ni assez corrupteur, elle voudrait un gouvernement de "coalition" qui lui per-

mit le pilier de coffre public à son goût.

Aussi, le ministère actuel aurait pu se rendre populaire s'il avait attaqué résolument la clique en arrivant au pouvoir, s'il avait hautement dénoncé et poursuivie partout. Mais il a perdu cette belle occasion d'acquiescer de la saine popularité. Il a voulu ménager la chèvre et le chou; faire croire aux vrais conservateurs qu'il était hostile aux sénécalleux, tout en permettant à la clique de l'entourer et de l'inspirer.

Cette situation équivoque ne saurait durer longtemps.

Du reste, la situation financière est loin d'être rassurante. On a beau entasser les grands discours les uns sur les autres, on a beau remonter à l'année 1867 pour trouver le pourquoi des dépenses, les partis ont beau se renvoyer la balle et se tenir réciproquement responsables de l'augmentation des dépenses, tout cela ne met pas un sou dans le coffre public et ne fait pas disparaître l'ère des déficits.

On parle d'augmenter les taxes. Il faudrait commencer par voir si cela est absolument nécessaire. Et surtout, avant de taxer il faudrait un gouvernement qui inspire de la confiance au public, un gouvernement qui nous offre de sérieuses garanties contre la clique.

Si l'on n'augmente les revenus que pour augmenter les pillages, ça ira mal.

Il faut donc un gouvernement antisénécalleux, et un gouvernement qui fera de véritables économies. Si un tel gouvernement demande une augmentation du revenu il l'obtiendra sans difficulté.

M. Mousseau avait promis de grandes économies, des réductions merveilleuses dans les dépenses. Il n'a pas tenu ses promesses. Les crédits demandés pour l'exercice 1883-84 accusent des augmentations que rien ne justifie et qu'une faiblesse et des complaisances déplorables seules expliquent.

L'ÉTAT HORS DE L'ÉCOLE.

ENCORE UNE AUTORITÉ À L'APPUI DE NOTRE THÈSE.

Nous traduisons pour nos lecteurs un texte latin d'une grande valeur; nous le prenons au chap. 3e, liv 3e, Sect 2e de la Philosophie morale du R. Père Jouin, S. J. (3ème édition 1879)

Ce chapitre a pour titre: De l'éducation des enfants.

Le R. P. Jouin professe la Philosophie et la Théologie, soit à New-York soit à Montréal, depuis vingt ans. Son cours de Philosophie s'enseigne actuellement dans un grand nombre de collèges des États Unis et du Canada.

Nous-mêmes, nous avons étudié sa philosophie au collège de Saint-Hyacinthe. Inutile de dire que c'est une autorité.

Il procède, dans ce chapitre sur l'éducation,

comme toujours du reste, avec cet ordre, cette précision et cette clarté qui caractérisent les vrais maîtres.

Il possède encore évidemment une connaissance parfaite de notre époque, des nombreuses erreurs et des mille préjugés du jour touchant l'éducation: qualité précieuse et plus rare, même chez nombre de savants modernes, qu'on ne pense généralement. Ainsi, le R. Père Jouin, en homme éminemment pratique, renverse-t-il, dans trois propositions distinctes, les trois principales machines de la guerre dirigée par l'impie moderne contre l'éducation chrétienne. Ces trois machines, d'une puissance si redoutable, à raison des hautes et des secrètes influences dont la franc-maçonnerie dispose par tout le monde aujourd'hui pour les mettre en œuvre, sont, personne ne l'ignore, 1o l'indifférentisme comme base de l'enseignement; 2o l'école OBLIGATOIRE et 3o le rejet du contrôle de l'Eglise sur les écoles.

Contre l'INDIFFÉRENTISME, notre auteur pose en thèse que l'on doit réprimer absolument ces écoles, appelées généralement aujourd'hui écoles communes, qui sont fréquentées par des enfants de toute croyance religieuse et d'où est exclu tout enseignement religieux.

Contre l'OBLIGATION, il établit la proposition que l'autorité civile n'a pas le droit de forcer les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques pour y être instruits.

Enfin, contre l'EXCLUSION DE L'ÉGLISE, il affirme et prouve le droit que possède l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques.

Mais avant d'arriver à ces propositions toutes dirigées, on le voit, contre les prétentions de l'Etat impie, le R. P. Jouin, comme le Card. Manning, comme Liberator, Petitol, Deschamps et tous les auteurs enfin qui veulent opposer à l'erreur une démonstration évidente, forte et irrésistible, sent le besoin de remonter aux premiers principes, de se placer sur la base inébranlable du droit naturel, de ce droit que personne ne peut nier sans renoncer à la lumière même de la raison et du simple bon sens.

Voilà pourquoi le R. Père devait établir tout d'abord que LE DROIT D'ÉLEVER LES ENFANTS DES CITOYENS N'APPARTIENT NULLEMENT À L'AUTORITÉ CIVILE.

En effet, cette dernière proposition sert nécessairement de préliminaire aux autres dont nous avons parlé plus haut: car, une fois cette première vérité démontrée d'une manière solide et lumineuse, le reste suit comme de soi par voie de conséquence et toute la question des droits en matière d'éducation se résout comme par enchantement.

Nos lecteurs l'ont tous compris comme nous: cette thèse que l'Etat, l'Etat EN GÉNÉRAL, ne possède aucun droit de donner l'éducation, est bien ici vraiment la thèse fondamentale.

En toute chose, c'est la question des principes qui veut être parfaitement élucidée: les applications ne viennent qu'en second lieu. Les principes sont des flambeaux; s'engager dans l'examen d'une question sans y recourir tout d'abord, ce serait se condamner

d'avance à marcher dans les ténèbres et à tout embrouiller.

On voit donc pourquoi, voulant traiter sérieusement de l'éducation, et en particulier revendiquer le respect dû aux droits des pères de famille en cette matière, la Vérité devait commencer naturellement par montrer que l'éducation ne relève point du pouvoir civil, de l'Etat, et que par conséquent l'Etat n'a pas sa place dans l'école.

De là notre proposition, que nous ne sommes pas le premier à formuler et à défendre: L'Etat hors de l'Ecole.

De là aussi — chose du reste qui n'était pas tout à fait imprévue — les grosses soldes et les ridicules emportements, que l'on sait trop, chez certains hommes qui croient voir dans notre proposition une affreuse menace pour leurs intérêts personnels et peut-être aussi une cause probable de dérangement dans des calculs d'ambition, une humiliation pour leur amour-propre, un audacieux démenti donné à leur science, etc, etc, car il est difficile de se figurer jusqu'où peut aller l'imagination tant soit peu montée.

Pour notre part, nous ne nous sentons pas encore bien effrayé à la vue de tout ce tapage; nous continuons la besogne commencée. Bien des pères de famille en reconnaissant la nécessité, comme nous et veulent voir leurs justes droits défendus.

Maintenant, voici la proposition du R. P. Jouin sur les droits des parents au sujet de l'éducation; nous le traduisons fidèlement, avec ses preuves et les quelques principes indiqués ensuite par l'auteur lui-même pour répondre les objections que l'on serait tenté peut-être de soulever.

Enfin, nous n'avons pas besoin de rappeler, pour la dixième fois, que l'enseignement donné aux enfants, même l'enseignement PROFANE n'est qu'un moyen d'éducation et est nécessairement subordonné à l'éducation et en est absolument inséparable: dire qu'aux parents, non à l'Etat, appartient le droit d'élever leurs enfants, de leur donner l'éducation, c'est donc affirmer par là même qu'aux parents, non à l'Etat, appartient le droit d'enseigner l'enfant, de lui donner l'enseignement religieux et profane.

Comme on va le voir, il n'est nullement question de monopole dans cette thèse du R. P. Jouin.

PROPOSITION: "LE DROIT DE DONNER L'ÉDUCATION AUX ENFANTS DES CITOYENS N'APPARTIENT NULLEMENT À L'AUTORITÉ CIVILE."

1ère PREUVE.

"Le devoir, et par conséquent, le droit d'élever l'enfant appartient aux parents; car puisque ce sont les parents qui ont donné l'être à l'enfant, ce sont eux aussi qui doivent compléter cet être de l'enfant" (C'est le principe de saint Thomas; et tous savent que c'est par l'éducation que l'être de l'enfant se complète.)

"Or le devoir de donner l'éducation à l'enfant et les droits des parents sur l'enfant qui

découlent d'un tel devoir, sont indépendants de l'autorité "civile." (Pour la preuve de cette dernière prémisse, l'auteur renvoie à la Sect. 1re, paragr. 15e, où il a déjà montré que la société conjugale, quant à sa nature et à ses droits principaux, au premier rang desquels il faut mettre l'éducation des enfants, ne saurait dépendre de la société civile, puisque la société conjugale a existé avant qu'il existât une société civile.)

"Donc l'autorité civile ne peut dépouiller les parents du droit d'élever l'enfant."

2e PREUVE : "L'éducation de l'enfant ne consiste pas seulement à lui enseigner à lire, à écrire, à compter, etc. ; mais aussi et principalement à lui inculquer les vrais principes de la moralité et à diriger sa volonté vers l'amour de la vérité et de la justice."

"Or les principes de la moralité reposent sur les vérités de la religion : car, il n'est pas de moralité indépendante de Dieu." (L'auteur ici renvoie à la prop. 7e, 2e livre de la 2e partie ; c'est là qu'il a prouvé que la moralité de nos actes dépend essentiellement de leur conformité ou non conformité avec la fin pour laquelle Dieu nous a créés et que par conséquent la moralité a sa source en Dieu lui-même.)

"Donc pas de véritable éducation possible pour l'enfant sans instruction religieuse."

"Mais, d'un autre côté, l'autorité civile ne peut pas enseigner les vérités religieuses. (voir paragr. 59e).

"Donc l'autorité civile ne peut pas, non plus, s'arroger le droit de donner l'éducation à l'enfant."

Quant à ce qu'il a affirmé plus haut en disant que l'éducation ne consiste pas seulement à enseigner à l'enfant la lecture, l'écriture, etc., mais encore et surtout les règles de la morale, l'auteur fait observer que c'est là une vérité évidente ; car, dit-il, pour que les jeunes gens deviennent de bons citoyens il faut qu'ils sachent ce qu'ils doivent faire pour bien régler leur vie et acquérir par la pratique de la vertu l'habitude d'une bonne conduite. Or pour apprendre à régler ainsi sa vie, l'art de lire et d'écrire peut être de quelque utilité mais de soi-même ne saurait suffire aucunement. En effet, beaucoup de citoyens possèdent cet art, beaucoup en abusent au détriment de la société : au contraire, on peut être bon citoyen sans savoir ni lire ni écrire, parce que la lecture et l'écriture ne sont pas nécessairement requises pour observer l'ordre dans la société.

"PRINCIPES POUR LA SOLUTION DES DIFFICULTÉS."

"1o Il importe sans doute à la société de promouvoir l'éducation : et voilà pourquoi l'autorité civile doit aider les parents à s'acquitter eux-mêmes de ce devoir de l'éducation qui leur appartient."

"Mais autre chose est de promouvoir l'éducation, autre chose est de s'attribuer le droit de la donner soi-même."

"2o Ceux qui savent lire pourront mieux connaître les lois, mais ils n'aimeront pas mieux à les observer pour cela, s'ils n'ont pas été formés dès la jeunesse à la pratique de la vertu."

"3o L'autorité civile, il est vrai, pourra établir des écoles publiques, en obligeant même les parents, si besoin il y a, à payer une taxe pour le support des écoles ; mais la direction devra en être laissée à l'autorité religieuse, parce que c'est là une charge dont l'autorité civile ne peut s'acquitter. Il

appartient seulement à l'autorité de punir ce qui se fait contre l'ordre public."

C'est clair comme le jour : Si le R. P. Jouin revendique pour les parents, comme un droit naturel et inaliénable, le droit de donner l'éducation à l'enfant, il n'entend pas cependant soustraire l'exercice de ce droit des parents au contrôle qui revient à l'autorité religieuse en vertu d'un droit d'un ordre supérieur.

Notez bien que le seul cas où, selon lui, l'Etat puisse s'ingérer directement dans l'éducation, c'est celui d'une violation flagrante et notoire de quelque règle de la justice ou de la morale publique, c'est à dire le cas d'une violation qui constituerait un désordre public, un délit social, une violation de l'ordre public enfin.

La clique à l'œuvre.

L'organisation secrète et puissante, formée par des politiciens sans vergogne pour battre monnaie aux dépens du pays, continue ses opérations véreuses dans la capitale provinciale.

Les coulisses de la chambre sont remplies de ces sinistres personnages ; ils combrent les salons de la présidence ; ils rôdent autour des députés ; ils assistent régulièrement aux séances des différents comités.

Il ne faut pas s'imaginer que ces messieurs se contentent des gros magots, qu'ils n'interviennent que dans les grandes entreprises. Ils daignent descendre aux bagatelles.

Ils trafiquent sur tout. Ils rançonnent non seulement la province mais les individus.

On ne peut obtenir une faveur de la législature sans payer un tribut à ces sangsues.

La législation privée est leur proie. Ils la font passer par leur pressoir pour en extraire des profits, des avantages pour la clique.

Quand ils ne peuvent pas extorquer de l'argent ou des propriétés publiques, ils exigent des bénéfices indirects.

C'est ainsi que la compagnie du chemin de fer du lac St Jean vient d'être dépécée par cette bande d'exploiteurs.

De l'aveu même du promoteur du projet de loi pour renouveler la charte de cette compagnie, celle-ci a dû renoncer à l'embranchement de la Turquie, à la prolongation de la ligne dans la direction de la Baie James, à l'exploitation des mines et des forêts, et tout cela au profit de la clique. Sans ces concessions le bill ne passait pas.

Grâce aux intrigues de ces écumeurs, le chemin de fer du Lac St-Jean, si jamais il se construit, ne sera qu'un instrument au service de la bande. Cette voie ferrée, subventionnée par la province, devra verser sa quote-part dans l'escarcelle de ces messieurs.

Et certain journal de cette ville, qui se prétendait l'ami de la compagnie, aidait la clique à lui mettre le couteau sur la gorge !

Jusques à quand la politique sera-t-elle souillée par cette détestable coterie ?

PEINT PAR LUI-MÊME.

Une phrase qui peint bien l'homme. On lit dans le *Canadien* du 27 février :

"...Le Pacifique et le Grand-Tronc se sont livrés, pour la possession de la section est, une bataille dont le résultat a été, assurément, un million et quart de profit pour M. Sénécal et ses amis. Nous en sommes très-heureux pour les spéculateurs qui en profitent."

Quant à nous—et nous croyons que tous les honnêtes gens du pays partageront notre manière de voir—nous sommes désolé de voir les spéculateurs s'engraisser aux dépens du pays.

La plainte de MM. J.-B. Rolland et fils contre la VÉRITÉ est-elle fondée ?

(Suite).

20 EMILE OU L'ÉDUCATION PAR J.-J. ROUSSEAU, extraits choisis avec deux introductions par Paul Souquet (Ch. Delagrave Paris 1880) : tel est le titre d'un autre livre qui est en vente à la librairie Rolland comme l'annonce le *Journal de l'Instruction publique*, page 352, numéro du 1er novembre 1882.

Jean-Jacques Rousseau, l'infâme Rousseau, l'auteur impie d'*Emile*, mis publiquement en vente par des libraires catholiques, annoncé et recommandé aux maîtres d'école par un journal qui se dit "l'organe des catholiques de la province de Québec" ! Ce fait est-il assez triste, assez navrant ?

Il n'est pas un esprit honnête, pas un homme de cœur qui ne doive détester Rousseau et cela pour bien des raisons.

"Tout est devenu problématique sous la plume de J.-J. Rousseau, dit très bien l'abbé Feller. De là ces raisonnements pour et contre le duel ; l'apologie du suicide et la condamnation de cette frénésie ; la facilité à pallier le crime de l'adultère et les raisons les plus fortes pour en faire sentir l'horreur", etc.

C'est ainsi que Rousseau répand de l'incertitude sur tous les principes. Même lorsqu'il parle en faveur de la vertu, on sent qu'il ne le fait qu'en se mettant l'esprit à la torture et en se contredisant de la manière la plus formelle : sa lecture ne peut donc avoir que des effets désastreux sur les esprits.

Pour dire un mot de l'*Emile* en particulier, "le fond de l'ouvrage, dit Feller, est une source de corruption." On sait que Rousseau traite de l'éducation dans son roman intitulé *Emile*. Or la théorie exécrable qu'il prône en éducation, c'est qu'il faut "suivre en tout la nature et laisser germer et prévaloir les passions sans leur opposer, sinon lorsqu'il n'en sera plus temps, l'impression des vérités religieuses, de la loi et de la crainte de Dieu."

Et qu'on n'aille pas croire que l'*Emile* vendu par MM. Rolland puisse être un livre inoffensif, vu qu'il ne contient que des "extraits choisis" et qu'il est accompagné de "deux introductions par Paul Souquet".

En effet, personne ne parviendra jamais à remplir tout un volume avec les quelques passages inoffensifs que l'on pourrait peut-être détacher de l'*Emile*. Nous doutons fort que l'on réussisse à extraire même 10 pages qui ne trahissent l'impitoyable de l'auteur.

Or l'*Emile* de M. Rolland est un volume de 313 pages !

Au reste, quelques citations pour nous édifier sur la valeur des ces "extraits choisis."

Ainsi nous y lisons :

1. "Exercez son corps, (de l'enfant) ses organes, ses sens, ses forces, mais tenez son âme oisive aussi longtemps qu'il se pourra." (p. 58).

2. "Je prévois combien de lecteurs seront surpris de me voir suivre tout le premier âge de mon élève sans lui parler de religion. A quinze ans, il ne savait s'il avait une âme, et peut-être à dix-huit n'est-il pas encore temps qu'il l'apprenne ; car, s'il l'apprend plus tôt qu'il ne faut, il court risque de ne le savoir jamais." (p. 213).

3. "Je le mène aux spectacles..... Le théâtre n'est pas fait pour la vérité ; il est fait pour flatter, pour amuser les hommes ; il n'y a point d'école où l'on apprenne si bien l'art de leur plaire et d'intéresser le cœur humain. L'étude du théâtre mène à celle de la poésie." (p. 239).

4. "Par cela même que la conduite de la femme est asservie à l'opinion publique, sa croyance est asservie à l'autorité. Toute fille doit avoir la religion de sa mère, et toute femme celle de son mari. QUAND CETTE RELIGION SERAIT FAUSSE, la docilité qui soumet la mère et la fille à l'ordre de la nature EFFACE AUPRÈS DE DIEU LE PÉCHÉ DE L'ERREUR. Hors d'état d'être juges elles-mêmes, elles doivent recevoir la décision des pères et des maris comme celle de l'Eglise" (p. 278).

Mais, au moins, M. Paul Souquet a-t-il dit quelque chose, dans ses "deux introductions", pour amoindrir l'autorité de son pédagogue Jean-Jacques et mettre le lecteur en garde contre ce système abominable d'éducation où la grâce divine n'a aucun rôle à jouer, puisque la fin surnaturelle de l'homme et sa chute par le péché originel comme sa restauration par un Dieu Sauveur sont des faits complètement ignorés ou plutôt des fictions, dans l'*Emile* ? — Pas le moins du monde. Le but et l'esprit de ce sieur Souquet se révèlent dès la première ligne de sa 1ère introduction : "L'EMILE est un livre unique par l'inspiration et la bonne foi chaleureuses." Puis, p. II, "Rousseau oppose l'homme au citoyen..... il oppose aussi la nature, ses besoins, ses droits, ses inspirations, sa marche et l'ordre qu'elle prescrit en la suivant, aux pratiques routinières, à l'ascétisme et au formalisme de l'éducation scolastique. Voilà la double pensée qui domine tout ce poème pédagogique de l'*Emile*."

En analysant l'*Emile*, M. Souquet nous prie de remarquer que J. J. Rousseau "professe la bonté originelle du naturel chez l'enfant ; qu'il va droit au grand précepte, qui est de respecter la nature et de lui obéir ; et qu'il se flatte de la suivre EN TOUT, ou plutôt de lui laisser produire ses effets bienfaisants" (p. VIII).

"La conception de Rousseau peut se résumer en ces trois mots : Suivre la nature — la laisser faire et savoir perdre le temps à son profit et au bénéfice de la spontanéité de l'enfant — enfin, régler l'éducation sur le développement graduel des facultés : entendu ainsi, le triple précepte de Rousseau n'échappe pas seulement à la critique, il est la vérité même, vérité de bons sens et d'expérience" (p. XVI).

M. Souquet hasarde bien ici, il est vrai,

quelques timides réserves à l'endroit de l'*Emile*; mais il ne tarde pas à en détruire tout l'effet, en déclarant (p. XVIII) que "ses extraits choisis"—ceux-mêmes d'où nous avons tiré les citations ci-dessus—"sont empruntés aux parties les meilleures ou les moins contestables de l'*Emile*"; qu'en général, "quelles que soient les réserves qu'il y aurait lieu de faire sur la pédagogie de Rousseau, il demeure un maître et ses leçons restent, pour la plupart, dignes d'être méditées"; que "de l'*Emile* se sont inspirés"—au grand profit de l'humanité sans doute—"Kant, Basedow, Pestalozzi, Froebel et M. Herbert Spencer"; que malgré de nombreux contradicteurs et la censure ecclésiastique de l'archevêque de Paris, "l'influence de Rousseau se marque, avouée ou méconnue, dans l'éducation telle qu'elle est de nos jours; que son inspiration est visible dans les leçons de choses, études intuitives, jardins d'enfants, dans les essais de méthodes nouvelles; qu'on ne peut pas lire l'ouvrage de M. Herbert Spencer (*De l'Éducation intellectuelle, morale et physique*) sans y reconnaître presque à chaque page l'emprunte de l'esprit de Rousseau et jusqu'au détail de ses maximes" (p. XVII à XX *passim*).

Mais pourquoi en dire davantage sur l'*Emile* de Jean-Jacques, tel que préparé par Paul Souquet et offert aux maîtres de nos enfants par le *Journal de l'Instruction publique*? N'y a-t-il point déjà là de quoi provoquer l'indignation contre tous ceux qui, de loin ou de près, favorisent, ou même voient avec un œil d'indifférence la diffusion parmi nous d'idées aussi infâmes, de doctrines aussi meurtrières?

Courage! lecteurs; et continuons. Ce que nous avons dit jusqu'ici suffirait bien pour justifier des reproches plus sévères encore que n'ont été les nôtres en novembre dernier; mais l'intérêt public exige que nous signalions d'autres ouvrages empoisonnés: nous accomplissons ce désagréable devoir jusqu'au bout.

A Continuer.

CHRONIQUE.

On s'occupe—beaucoup trop peut-être—dans les cercles politiques de la grande colère de M. Garneau, député du comté de Québec.

Il paraît que M. Garneau aurait voulu être nommé sénateur en remplacement de M. Fabre. M. de Blois lui a été préféré. De là son ire.

M. Garneau prétend que M. Caron lui avait promis cette position. Je me suis laissé dire que l'honorable ministre de la milice nie les assertions de M. Garneau. Et à bien y penser, on ne voit guère quel intérêt M. Caron avait à faire une telle promesse à M. Garneau.

D'aucuns affirment que c'est M. Chapleau qui a promis la succession de M. Fabre au député du comté de Québec. Cette version de l'affaire possède au moins le mérite de la vraisemblance.

On le sait, ou peut-être on le sait pas, quelques jours avant l'ouverture de la dernière session, M. Garneau était très opposé à la vente du chemin, il poussait même les collègues du premier ministre à la résistance.

Tout à coup, il est devenu partisan enragé de la vente!.....

Quoi qu'il en soit, M. Garneau est très vexé aujourd'hui, et l'on assure qu'il aurait fait une scène en règle à M. Caron, à Mont réal.

Dans mon humble opinion, M. Garneau a commis une grosse imprudence en laissant ainsi éclater sa colère. De son propre aveu il n'a brigué le mandat du comté de Québec que pour arriver au sénat; je suis certain que les électeurs de ce comté croyaient que c'était pour les représenter à la législature provinciale.

On a prétendu que M. Garneau avait d'abord eu l'intention de donner sa démission comme député pour bien marquer son indignation. Les journaux nous ont dit ensuite qu'à la demande de ses amis, M. Garneau était revenu sur sa décision et qu'il consentait à rester simple député.

Ces amis de M. Garneau ne doivent pas être ses principaux électeurs; car, on se le rappelle encore, le député du comté de Québec, lors de la vente du chemin de fer, s'est mis ouvertement en désaccord avec ceux qu'il représente.

M'est avis que si M. Garneau n'a pas donné sa démission, c'est tout simplement parce qu'il a compris que cela ne l'avancerait pas dans ses affaires.

Cet incident est regrettable dans ce sens qu'il est de nature à mal édifier les populations de nos campagnes en leur donnant une petite idée de nos hommes publics et des motifs qui les font agir.

L'événement du jour, c'est l'article de Léon Lefranc, dans l'*Étendard*, sur M. le juge A. B. Routhier en sa qualité de confrencier. Cet écrit a causé une sensation profonde, et tout le monde se demande qui peut en être l'auteur. C'est évidemment un Québécois, ou du moins quelqu'un qui connaît parfaitement le juge Routhier, qui l'a souvent entendu parler et qui, de plus, se tient au courant de certains..... comment dirai-je cela?..... de certaines petites misères..... non, ce n'est pas cela; de certains froissements..... pas tout à fait cela, non plus..... de certains estrangements—que c'est commode de savoir l'anglais!—survenus entre l'honorable juge et ses anciens amis.

Naturellement, j'ai mes soupçons, mais comme je suis la discrétion même, je les garde pour moi.

Quel qu'en soit l'auteur, l'article est extrêmement bien pensé et bien écrit. Tout en rendant pleine et entière justice au talent intonstestable de M. Routhier, Léon Lefranc indique, avec autant de délicatesse que de fermeté, les points faibles du célèbre confrencier. Il a fait de la véritable critique, et M. Routhier en avait grand besoin, car jusqu'ici il n'a connu que les coups d'encensoir ou d'assommoir. Les coups d'encensoir sont particulièrement dangereux, et ce sont ceux-là que l'honorable juge a reçus en plus grande abondance.

Il lui manquait une critique franchement amicale et amicalement franche. Il l'a eue; espérons qu'il en fera son profit.

Le véritable critique n'est ni un bourreau ni un coiffeur: de même qu'il n'assomme pas son homme, de même aussi il ne s'applique pas à le pommader, à le peigner, à le friser; c'est un chirurgien habile qui sonde les plaies pour les guérir; il fait mal, mais quand il a fini on lui dit: Merci!

Lisez-vous la grande histoire des Canadiens-français par M. Benjamin Sulte? Je la lis, moi, et j'en suis attristé.

D'abord, c'est écrit à coups de pioche. M. Sulte n'a ni le style ni la manière de l'historien.

Puis, il est d'une arrogance inconcevable. Avant lui, personne n'a rien compris à l'histoire du Canada.

A part cela, M. Sulte a des marottes ridicules.

Enfin, et c'est là le point réellement condamnable de son ouvrage, il fausse l'histoire de son pays d'une manière scandaleuse.

Je me propose d'entretenir vos lecteurs, de temps à autre, de l'ouvrage de M. Sulte et de l'envisager à différents points de vue.

Commençons tout de suite, si vous voulez, par le chapitre X, 15^e livraison. Dans ces quelques pages il y a une mine inépuisable de choses qui ne ressemblent pas du tout à des pierres précieuses. Voici le commencement de ce chapitre:

"Notre clergé, dit-on souvent, a fait œuvre nationale, et les Canadiens lui doivent de la reconnaissance. Ceci est parfaitement conforme à l'opinion de tous les gens éclairés; mais la masse des lecteurs ne se doute peut-être pas de la distinction qu'il y a à faire entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle. Confondre les jésuites, par exemple, avec les prêtres canadiens, c'est prendre l'eau pour le feu, sans compter que durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux jésuites."

Cette entrée en matière, où la négligence du style coudoie la pauvreté du raisonnement, me fournirait le thème de bien des réflexions. Mais il faut se borner.

M. Sulte dit: "Confondre les jésuites avec les prêtres canadiens c'est prendre l'eau pour le feu." Quel rapprochement bizarre et folichon sous la plume d'un historien! Sont-ce les jésuites qui représentent l'eau et les prêtres canadiens le feu, ou vice versa?

Evidemment, cela n'a pas de sens littéraire.

On dira peut-être que M. Sulte a voulu marquer par là l'antagonisme radical qui existe, selon lui, entre les jésuites et les prêtres canadiens. Alors, à part l'œuvre peu catholique qu'il poursuit et dont je parlerai plus tard, l'écrivain fait le joli raisonnement que voici: Confondre les jésuites avec les prêtres canadiens c'est prendre l'eau pour le feu; mais prendre l'eau pour le feu c'est l'acte d'un véritable insensé; or, la masse des lecteurs a jusqu'ici confondu les jésuites avec les prêtres canadiens puisqu'elle ne s'est pas doutée de la distinction qu'il y a à faire entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle; donc la masse des lecteurs au Canada se compose d'insensés et d'imbéciles.

Et dire que celui qui raisonne ainsi sur l'intelligence de ses compatriotes se mêle d'écrire leur histoire!

Et que faut-il penser de la dernière partie de la citation? M. Sulte dit que c'est grâce aux jésuites si nous n'avons pas eu de clergé canadien au dix-septième siècle! Nous reviendrons sur ce point, mais dès aujourd'hui faisons remarquer l'incroyable contradiction dans laquelle M. Sulte tombe. Il commence par dire qu'il faut distinguer entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle, puis quatre ou cinq lignes plus loin il affirme que, grâce aux jésuites, notre clergé n'existait pas au dix-septième siècle! Comment peut-on distinguer une chose qui n'existe pas?

Le livre de M. Sulte est rempli d'énormités de ce genre.

A plus tard.

BLAISE.

L'enquête scolaire à Montréal.

La commission royale nommée pour instituer une enquête scolaire à Montréal a ajourné ses séances jusqu'au cinq mars. On a vivement regretté l'absence de M. Coursol, président, pendant ces jours derniers. L'expérience montre qu'en l'absence du président, la commission ne possède pas à un haut degré la confiance du public. Il nous semble que la commission ferait bien de ne plus siéger sans M. Coursol qui, seul, par sa fermeté et sa réputation de loyauté, a pu rassurer un peu les contribuables de Montréal sur les résultats pratiques de l'enquête.

M. Davidson, protestant, qui a présidé l'enquête sur les écoles catholiques en l'absence de M. Coursol, aurait dû, au lieu de blâmer les reporters pour certaines omissions dans leurs comptes-rendus, prévenir lui-même la cause de ces omissions en faisant donner, au commencement de chaque séance, lecture du procès verbal de la séance précédente, comme la chose se pratique invariablement dans toute affaire de ce genre suivie du public.

Les citoyens éloignés de Montréal sont intéressés dans cette enquête, pour plusieurs raisons. Il est donc important que toutes les garanties d'exactitude et de fidélité parfaite soient données par les enquêteurs concernant les dépositions consignées par les secrétaires.

Echos de la session.

M. Desjardins, député de Montmorency, a répondu au chef de l'opposition. Il s'y est pris en cinq ou six fois. Son discours a duré neuf ou dix heures. C'est bien trop long. Une heure et demie aurait suffi, il nous semble. Nos députés devraient apprendre à condenser, à élaguer les phrases inutiles. Cela exige du travail, il est vrai, mais on n'est véritablement orateur qu'à ce prix. Un discours de neuf heures n'a jamais convaincu personne.

On a remarqué que M. Desjardins a littéralement abîmé M. Chapleau de compliments, et que M. Mousseau avait l'air de trouver cela un peu maladroit.

Il y a eu un important débat, lundi dernier, sur deux rapports du comité de l'agriculture, l'un de l'année dernière, recommandant que le Conseil de l'agriculture soit réformé et soit composé de membres choisis dans chaque district judiciaire, et l'autre, de cette année, recommandant au gouvernement d'accepter l'offre de M. Whitfield, riche agronome de Rougemont, comté de Rouville, qui est prêt à mettre sa magnifique ferme à la disposition de la province comme école modèle. Le manque d'espace nous empêche de faire plus que signaler ce débat cette semaine.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ÉVÊQUE D'OTTAWA,

Sur les journaux, etc.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque d'Ottawa Assistant au Trône Pontifical, etc.

Au Clergé et aux Fidèles du diocèse d'Ottawa, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

II.

Une grave question doit maintenant se présenter à votre esprit, N. T. C. F., c'est celle-ci : nos journaux du Canada sont-ils restés chrétiens dans leurs tendances et pouvons-nous nous y abonner ou les lire indistinctement ?

Avant de répondre, il convient d'établir une distinction entre les journaux catholiques et ceux qui ne le sont pas.

Quant à ces derniers, les catholiques ne devraient pas oublier que tout journal et toute revue, traitant *ex professo* de questions religieuses, ne saurait leur être permis. En voici une raison entre plusieurs. Dans ces publications, soit en faveur de l'impie la plus éhontée, soit en faveur de l'erreur religieuse, la vérité chrétienne est défigurée, souvent travestie et trop fréquemment livrée sans justice aux moqueries des lecteurs. Comment un chrétien pourrait-il lire, nous ne disons pas sans danger mais sans honte, de semblables productions ? Outre ces publications sans conscience, il en est d'autres, elles aussi condamnables, ce sont des journaux qui de temps à autre, décochent leurs traits empoisonnés contre l'Eglise, ou ses dogmes, ou ses cérémonies, contre les choses saintes ou les personnes ecclésiastiques. Aujourd'hui ce sera une colonne, demain un fait divers, un autre jour, quelques lignes dans un article de fond ou une correspondance. D'ordinaire, vous les reconnaîtrez à l'empressement avec lequel ils acceptent ou reproduisent une dépêche scandaleuse ou un fait plus ou moins avéré qui tourne au désavantage du catholicisme. Il est évident que de pareils journaux sont hors de place dans une maison catholique et qu'ils ne sauraient y être tolérés qu'avec une imprudence suprême.

Est-ce à dire que nous voudrions voir fermer la porte à tout journal non-catholique ? Non, N. T. C. F., car il en est dont les rédacteurs sont de véritables gentilshommes qui poursuivent avec courage le but politique, industriel ou civilisateur qu'ils se proposent, et qui ne voudraient, pour rien au monde, s'abaisser à propager la calomnie ou le mensonge contre le catholicisme et les catholiques. Ces journaux et leurs rédacteurs sont de tous points respectables et nous ne voudrions en rien nous opposer à leurs consciencieux efforts pour le bien être du pays.

III

Parlons maintenant de nos journaux catholiques ou tout au moins rédigés par des catholiques. Sont-ils tous restés à l'abri de toute censure ? Soit erreur, soit ignorance, ne contiennent-ils jamais des idées fausses ou dangereuses ? Sont-ils même toujours assez scrupuleux à l'égard de la morale ? Nous ne vou-

drions pas être trop sévère, mais nous devons vous signaler des abus graves et trop communs. Ne voyez dans cet avertissement qu'un grand désir de notre part de vous mettre sur vos gardes et de vous prémunir contre les erreurs du jour.

D'abord, certains journaux, d'ailleurs bons et respectables, ne font pas une place convenable aux questions catholiques. Tout dévoués à la politique, ils semblent ne prendre et ne vouloir faire prendre aucun intérêt aux choses de l'Eglise. Pour eux et pour leurs lecteurs, on dirait que le Pape, prisonnier au Vatican est un étranger ; et que les intérêts religieux n'ont aucune importance. Catholiques, notre cœur bat avec les catholiques du monde et nous devons aimer à connaître tout ce qui les concerne. Le silence est parfois une faute ; le manque de discrétion en est une autre non moindre. Sous le prétexte de donner, comme des journaux impies ou simplement non-catholiques, le plus de nouvelles possibles, il arrive souvent, et trop souvent, que les journalistes reproduisent des dépêches à sensation des plus pernicieuses, ou bien encore présentent tout ce qui concerne les peuples ou les personnes catholiques sous un jour faux ou très-louche. D'autres, emportés par un zèle inquiet, s'avancent sans ou même contre l'ordre formel des chefs que Dieu leur a donnés pour guides, jusqu'aux avant postes des questions les plus délicates et les plus brûlantes. Prenons-y garde, à leur contact, on perdrait facilement l'obéissance et le respect dus aux dignitaires ecclésiastiques, ou du moins on sentirait diminuer en soi ces sentiments salutaires et obligatoires.

Le 15 octobre dernier, le Saint-Père disait dans une allocution à des pèlerins français que la première condition d'union et de concorde était la soumission et l'obéissance aux évêques. Pourquoi ne ferions-nous pas notre profit de cet avis paternel ? Pourquoi surtout, les publicistes n'essayeraient-ils pas d'y conformer toujours leur conduite et leurs écrits ? C'est à Pierre et aux apôtres, et, en leurs personnes, c'est au Pape et aux évêques que Notre Seigneur a confié le soin de régir l'Eglise de Dieu. A eux de donner l'enseignement, à eux de régler la discipline, à eux enfin d'interpréter avec autorité les décisions de l'Eglise. Les journalistes devraient à jamais se le rappeler et y conformer leur manière d'agir. Alors, ils seraient plus prudents et ils ne s'exposeraient pas à compromettre les intérêts sacrés de la religion dans des querelles de parti ou de rivalité, et la politique elle-même s'en trouverait toujours plus libre et plus assurée. Qu'ils lisent et méditent l'Encyclique de Léon XIII aux évêques de la nation espagnole. Ils y trouveront la règle pleine de sagesse qui les guidera dans l'attaque de l'erreur et la défense des bons principes. Cette Encyclique devrait être publiée dans tous les journaux du pays.

Depuis quelque temps aussi, il s'est introduit dans nos journaux ou, du moins, dans certains d'entre eux une pratique contre laquelle Nous aimons à protester. Embarrassés pour trouver des feuilletons émouvants et qui leur amènent des abonnés, ils les empruntent, en grande partie, aux romans les plus à la mode. Nous Nous garderons bien de dire les meilleurs. Ils ne semblent pas se douter que cette littérature, même épurée, renferme en elle-même et porte avec elle un germe de mollesse et de volupté des plus délétères. Ces situations aussi contraires à la nature qu'à la morale engendrent une soif de jouissances qui mène le plus souvent aux plus mauvais livres

et partant, au crime et au malheur. Que dire aussi de cette complaisance avec laquelle on relate les moindres détails d'une histoire scandaleuse, ou encore du ton léger que l'on prend en rapportant les faits les plus opposés à la morale chrétienne ? Evidemment Nous ne pouvons pas ne pas condamner cette conduite.

Nous condamnons aussi les feuilles qui prennent à tâche de vilipender les personnes ecclésiastiques et autres dignes de respect et d'égards, les institutions religieuses et les œuvres les plus catholiques. Lâches et ingrats, ces écrivains voudraient, il semble, effacer d'un trait de plume tout ce que la charité, le zèle et l'héroïsme a produit de plus pur et de plus admirable. Aussi, non contents de s'en prendre aux vivants, ils attaquent même les morts, et l'histoire en leurs mains n'est plus qu'une série de faits scandaleux ou bizarres dont la vue est loin d'être faite pour améliorer les générations présentes. Avec quelle critique et quelle bonne foi procèdent-ils dans l'énumération complaisante qu'ils font de ces événements privés, ce n'est point notre but de l'examiner ici, mais certes, l'effet qu'ils obtiennent est entièrement délétère et mérite toute votre réprobation. A ces écrivains et à ceux qui les lisent, Nous rappellerons ces règles de la conversation chrétienne tracées par le grand Apôtre : *Que la fortification, et quelque impureté que ce soit, ou l'avarice, ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints ; ni discours déshonnêtes, ni folles paroles, ni bouffonneries, ce qui ne convient point : Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominatur in vobis, sicut decet sanctos ; aut turpitudine aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet* (Ephes. V, 3. 4.)

Rappelons-nous ces sages avertissements, N. T. C. F., inspirés par l'Esprit-Saint : ils sont propres à assurer non seulement notre bonheur ici-bas, mais aussi et surtout notre félicité éternelle. Comment un catholique sincère pourrait-il prendre plaisir à écrire ou à lire ce que sa conscience réproche ? Comment pourrait-il savourer sans honte des blasphèmes contre Jésus-Christ et son Eglise ?

IV

Ce que nous venons de dire des journaux s'applique également à une foule de livres publiés de nos jours. La foi y est bafouée au nom d'une fausse science, et la morale y est insultée sans réserve aucune. Sous prétexte de peindre la nature, ils se livrent à tous les rêves de leur imagination, et souvent aussi ils font une anatomie des passions non moins que séduisante. Oh ! pères et mères de famille, soyez vigilants ; ne laissez aucun de ces livres entrer dans votre maison, ils y apporteraient le déshonneur et la ruine. Permettez-Nous de vous le rappeler, N. T. C. F., aucun livre ne devrait être lu dans votre maison sans que vous l'eussiez examiné vous-mêmes ou fait examiner par un homme sage et chrétien, sinon par un prêtre. Ce manque de prudence a déjà fait beaucoup de victimes.

En terminant, N. T. C. F., Nous tenons à le répéter, ces observations ne visent point nos bons journaux dont personne plus que nous n'apprécie le dévouement de leurs rédacteurs. Ceux-ci en travaillant au bien du pays, travaillent pour Dieu et pour l'Eglise. Encouragez-les, aidez-les. Nous ajouterons même, payez fidèlement vos abonnements. Mais soyez sur vos gardes et ne laissez pas s'introduire

près de vous ceux qui viennent sous la peau de brebis et qui ne sont au fond que des lions rugissants prêts à vous dévorer. Prenez garde plus particulièrement à ne jamais vous abonner à ces journaux et à ces feuilletons qui ont été condamnés nommément par l'autorité ecclésiastique ; prenez garde à ne jamais les lire.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée, en une ou plusieurs fois, avec des explications convenables, au prône des églises ou chapelles paroissiales, où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et les suivants.

Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, le deuxième jour de février 1883, en la fête de la Purification de la B. V. Marie.

† J. THOMAS, EV. D'OTTAWA,

Par commandement

J. SLOAN, Ptre,

Secrétaire.

LIBERALISME CATHOLIQUE.

II

APPLICATION DES PRINCIPES QUI VIENNENT D'ÊTRE EXPOSÉS À QUATRE PROPOSITIONS QUI RÉSUMENT TOUT LE LIBERALISME.

On doit comprendre maintenant la raison des efforts que fait ce journal pour distinguer un double sens dans le mot de *libéral*, et pour empêcher qu'on attribue à certains catholiques cette épithète dans le sens qui a été condamné. L'argument dont on se sert pour prouver cette thèse peut se formuler ainsi : Le mot de *libéral* a été condamné par le Saint Siège dans le sens d'une erreur philosophique, savoir le rationalisme, absolument contraire à la foi : or, il y a des libéraux qui ne sont pas rationalistes, mais catholiques, qui croient toutes les vérités que la foi enseigne par l'organe de l'Eglise, et qui sont reconnus et traités comme catholiques par l'Eglise ; dont il ne faut pas les appeler *libéraux* dans le sens condamné. Il suffit de nier la majeure de ce syllogisme pour reconnaître la fausseté de la conclusion, et s'apercevoir que ce n'est qu'un sophisme.

II. — *Les partis libéraux sans distinction, comptent dans leur sein de vrais et fervents catholiques, qui ne sont point atteints par la contagion des erreurs modernes.* — Telle est la seconde fausse proposition de l'Union.

Nous ne nions certainement pas qu'il y ait des *libéraux* qui se considèrent eux-mêmes comme catholiques, et même qui sont reconnus et traités comme tels ; mais ce que nous disons, c'est que ces catholiques sont *libéraux*, c'est à dire qu'ils professent l'erreur contenue dans la dernière proposition du *syllabus* et en d'autres documents pontificaux : qu'ils ont des attaches au système politique très pernicieux qui prétend opérer le divorce entre la religion et la politique et après cela faire de la politique une machine infernale contre l'Eglise de Jésus-Christ.

(A continuer.)

OUVRIER & CALOTIN.

DANS LA RUE.

— Me voici arrivé à destination, dit le jeune prêtre en désignant la maison voisine, je vais chez M. Delbois.

— J'en étais sûr, murmura Maxime devenu livide.

— Vous le connaissez ?

— Bernard Delbois était mon frère, dit sourdement le jeune homme.

— Ah ! mon Dieu ! fit l'ecclésiastique tout saisi.

— Venez, s'écria l'ouvrier en l'entraînant avec force ; dans la rue, je n'oserais pleurer.

— Pauvre cœur ! fit le missionnaire très ému de cette douleur profonde.

— Eh ! Maxime, fit un camarade de l'ouvrier en passant ; tu deviens donc dévot à présent, tu fais entrer les calotins chez toi !

La façon dont le jeune homme se retourna fit sauter les mauvais plaisants et hâter le pas de ses compagnons effrayés. Sans dire un mot, Maxime fit monter chez lui le missionnaire, ferma soigneusement la porte de sa modeste chambre et se laissa tomber sur sa couchette.

Triste et compatissant, le prêtre le regardait en silence, laissant cet immense chagrin s'épancher en toute liberté ; mais ses yeux levés au ciel et ses mains jointes attestaient la part qu'il prenait à une douleur sacrée.

LA MORT D'UN DÉPORTÉ.

Au bout de quelques minutes, Maxime se leva brusquement et essuya ses yeux avec une sorte de honte irritée.

— Suis-je faible ? murmura-t-il ; voilà que je pleure pour la première fois de ma vie..... Ce malheur m'a frappé tellement à l'improviste, voyez-vous.

Ne vous excusez pas, dit affectueusement le missionnaire en lui prenant les mains ; on peut pleurer en liberté devant un ami, et je suis le vôtre comme j'ai été celui de votre frère..... Ce bon Bernard ! Que de fois je l'ai consolé dans ses instants de désespoir..... puis, à ses derniers moments, avec quel bonheur douloureux j'ai vu son calme reconnaissant après avoir reçu de moi la promesse de vous voir, de vous remettre cette lettre !.....

Une lettre !..... Bernard m'a écrit ! s'écria l'ouvrier, pâle et tremblant..... Ah ! mon pauvre frère..... il s'est donc souvenu de moi jusqu'à la fin ?.....

Il saisit le papier que lui tendait le prêtre, ouvrit l'enveloppe, voulut lire et retomba sans force sur son lit.

Le jeune prêtre prit la lettre et lut tout haut les lignes suivantes.

— Je t'avais promis de te tenir au courant de ce qui m'arriverait. Maxime, mon bon frère ; j'étais parti de France la tête haute, l'orgueil et la haine au cœur, et je t'avais dit d'agir de ma part de façon à prendre une revanche sanglante, destinée à nous faire revenir triomphants, mes camarades et moi.....

— Mais ces bravades et cette jactance me font horreur à présent ; j'ai vu les choses de près, et je sais par expé-

rience de quel côté l'on doit aller dans la vie. Mon exemple, Maxime, t'a déjà été bien funeste ; par moi, ton frère aîné, tu as cru aux calomnies débitées sur la religion, les prêtres et la société chrétienne ; de mon lit de mort, je veux te détromper et te dire, à toi que j'aime, à toi que je dois éclairer et sauver : J'ai été justement puni et j'en bénis le Ciel.— Dieu m'appelle à lui ; mais je meurs avec la confiance d'un profond repentir ; je suis heureux de mourir ainsi..... heureux de te laisser un ami vrai, celui que je t'envoie. Maxime.....

Le missionnaire s'arrêta tout à coup.....

— Pourquoi vous interrompez-vous ? s'écria l'ouvrier très anxieux.

— Votre frère parle de moi en termes beaucoup trop élogieux, dit le jeune prêtre tout interdit.

Maxime sourit avec tristesse, et prenant la lettre, il en continua lui-même la lecture.....

— Celui que je t'envoie, Maxime m'a sauvé de la mort..... de cette mort éternelle qui jette à jamais l'âme hors du sein de Dieu, de cette mort suprême qui était autrefois le but de ma vie coupable.

— Il ne fallait rien moins que cet ange pour me transformer ainsi. Longtemps j'ai résisté à la grâce, longtemps j'ai repoussé avec hauteur les bontés de cet envoyé du Ciel ; que de fois j'ai répondu à son dévouement par le dédain, à ses services rendus par de l'ingratitude, à ses bons conseils par des paroles insultantes ! Mais vint l'heure de la misère et celle de la maladie. Tous mes camarades m'avaient laissé ; tous me fuyaient... Seul, le père Marcel vint à moi, tendre et dévoué... jour et nuit il veillait à mon chevet, parlant peu, agissant et priant beaucoup ; en voyant cela, mon cœur se fendit... je me sentais aimé ; c'est si bon d'avoir un cœur sympathique près de soi... je me taisais encore pourtant, lorsqu'il eut l'inspiration de me parler de ma famille. Je me laissai aller au charme des confidences ; je lui racontai comment nous étions restés seuls orphelins ; avec quelle peine je t'avais soutenu par mon travail ; puis les jours de chômage et de misère ; ton courage en subissant les privations ; les secours donnés par quelques franc-maçons ; mon entrée dans leur loge ; mes agissements politiques, et enfin la lutte suprême... Lorsque je me mis à parler des otages que je conduisais à la mort, le Père fit un mouvement involontaire qui ne put m'échapper.

— Vous les connaissiez ? dis-je en tressaillant.

— L'un d'eux était mon frère, dit-il d'une voix éteinte.

— Maxime je restai muet..... écrasé !..... Cet homme, dont j'avais assassiné le frère, me parlait du mien avec une bonté sublime. Devant ce pardon, devant cette grandeur d'âme je me sentis vaincu.— Pardon, ah ! pardon ! balbutiai-je tout éperdu. Le Père se pencha sur moi sans répondre, des larmes chaudes larmes tombèrent sur mon front, baptisant ainsi mon repentir, afin de le faire agréer par le Ciel...

— Il y eut ensuite un doux colloque à voix basse..... Entre moi, le misérable assassin, lui, le prêtre de Jésus-Christ, le digne frère du martyr,

il se fit un échange divin de consciences. A mes offenses, il répondait par des paroles de miséricorde et de pardon ; à mes accents désespérés, il opposait l'espérance et le bonheur éternel.

— A partir de ce moment, je fus heureux de souffrir : la certitude de la mort prochaine me ravirait. Je suis faible de caractère, mon pauvre Maxime ; je craindrais de redevenir méchant et impie si je guérissais. Au lieu de cela, je meurs en me repentant..... Je te laisse celui que j'ose appeler mon frère et dont mes lèvres mourantes pressent les mains bénies. Je lui dois une dernière et immense grâce, mon ami, puisqu'il doit te voir et te porter ce dernier message..... Reçois affectueusement ce saint prêtre, Maxime ; aime-le et suis ses conseils plus que personne, il saura te diriger et te fera du bien, si tu l'écoutes avec confiance, avec docilité, tu auras rempli mon dernier vœu..... Tu lui dois tant de reconnaissance, d'ailleurs, pour ces bontés incessantes !... Je te laisse cet ange gardien, mon bon Maxime ; c'est mon unique héritage, mais c'est un vrai trésor dont tu apprécieras vite la céleste valeur.

— A revoir, mon frère, à revoir ! Là-Haut !

— Le père t'indiquera le chemin... il m'y a conduit à travers mille peines... il t'y conduira à travers mille joies ; car tu es bon, bien bon toi, et tu seras pour lui un ami précieux... Rends-lui le frère que j'ai tué dans ma folie sauvage... Je t'en prie, je veux !...

— Ton pauvre et coupable Bernard. La lettre tomba des mains de Maxime, anéanti, bouleversé ; le missionnaire, à genoux près de lui, pria en silence ; de grosses larmes glissaient lentement sur ses joues pâles.

— Parlez-moi de votre frère, balbutia l'ouvrier qui éclata en sanglots... Je n'ose plus vous parler du mien.

— Bernard m'est aussi cher que l'autre, répondit le prêtre avec un céleste sourire... Ah ! la bonne Providence savait ce qu'elle faisait en vous envoyant pour me protéger tout à l'heure.

— Ah ! murmura le jeune homme tout frissonnant, ces amis faux, ces misérables, je les renie et je les repousse, à présent... Eh ! quoi, voilà donc ce que c'est qu'un prêtre ; mon Dieu, lorsque je maudissais le clergé, j'étais aveugle et fou ; mon Père, je veux être chrétien comme Bernard.

En ce moment, on frappa à la porte...

— Es-tu là, Maxime ? dit la voix railleuse de Moufflard ; je suis un ami, moi, et malgré l'atout que j'ai reçu tout à l'heure, je viens te voir et te débarrasser de ton calotin.

— Le jeune homme s'élança sur la porte, l'ouvrit toute grande, et se trouva face à face avec ses compagnons et Moufflard.

— Entrez tous ! dit-il d'une voix vibrante ; il est bon que vous arriviez maintenant...

— Eh bien ! qu'est-ce qui te prend ? dit le communard en reculant... une plaisanterie...

Sans lui répondre, l'ouvrier l'attira violemment et fit signe aux autres de venir également.

Alors il raconta ce qui venait de se

passer. Il lut d'une voix déchirante la lettre du pauvre déporté mourant.

— Quelques-uns avaient les larmes aux yeux... d'autres baissaient la tête avec embarras... Moufflard se mordait les lèvres.

— C'est triste dit-il, en évitant les regards de Maxime. Cependant, lorsque Bernard écrivait cela, il avait certainement la tête montée...

Maxime éclata :

— Oses-tu parler ainsi ? misérable ! fit-il d'une voix indignée. Eh ! quoi tes excitations ont entraîné mon pauvre Bernard et l'on fait mourir en exil en brisant son avenir et sa vie ! Ecoute et sache bien ceci, toi et les autres - ce que mon malheureux frère écrit est l'expression de la vérité ; je le sens, je le vois ! Il a été entraîné au crime par des amis faux qui l'ont lâchement abonné après l'avoir perdu.

Seul, un homme l'a consolé..... Et cet homme que voilà portait le deuil de son frère assassiné, hélas ! par Bernard et ses complices.

Tenez, vos doctrines révolutionnaires me font horreur ; à présent inclinez-vous tous devant l'envoyé de Dieu devant l'ami de mon frère et de mien. Malheur, désormais à qui oserait mal parler d'une religion qui a fait de tels prodiges pour Bernard ; comme lui, je suis et je resterai chrétien.

....Au milieu d'un silence profond les ouvriers sortirent un à un. Une partie d'entre eux serrèrent la main de Maxime avant de s'éloigner.

Maxime a tenu sa parole ferme et loyale : son âme s'est donnée à Dieu sans réserve ; il correspond avec le Père Marcel, et ses lettres racontent avec simplicité sa vie militante, pleine d'émotions généreuses et de nobles luttas. Le jeune homme est devenu plus que chrétien, c'est un apôtre pour ses compagnons. Moufflard le fuit et le déteste, car plus d'un camarade égaré est revenu au bien, grâce à Maxime.

Dieu a béni cette vie militante. Le patron du jeune ouvrier l'a appelé dernièrement. Après l'avoir questionné avec un intérêt affectueux sur sa position présente, il lui a parlé de son avenir. Maxime, lui, se troubla... sa fierté se refusait de répondre ; le maître devina et lui tendit la main avec un bon sourire.

— Pourquoi me cacher votre affection pour Mariette ? lui dit-il alors ; je vous ai deviné, je vous approuve et elle vous aime.

On devine la joie et la reconnaissance de Maxime. Associé à son beau-père, il profite de sa nouvelle position pour faire le bien sur une plus vaste échelle ; le Père Marcel, qui vient de revenir à Paris pour y soigner quelque temps sa santé, chance, a la joie de baptiser le bel enfant de Maxime. Lorsqu'il a demandé le nom de ce cher petit ange que lui présentait Maxime très ému, il s'est pris à pleurer en entendant la réponse du jeune père de famille :

— Le nom de Bernard m'est bien cher, avait murmuré Maxime ; mais un nom m'est plus cher et plus sacré encore ; mon ami, appelez-le comme votre martyr... je veux le nommer Louis !

Un peu de logique.

Un de nos lecteurs, qui a suivi attentivement le débat engagé entre "Un Journaliste" et nous, écrit :—

M. le Rédacteur.

Votre ami, "Un journaliste" n'a pas l'air de comprendre ce qu'il faut entendre par l'Etat abstrait. Quelques mots pourront le remettre sur la voie.

Par Etat abstrait il faut entendre l'Etat considéré en général, abstraction faite de toutes les différences de pays, de constitutions, d'hommes, de religion, etc. C'est donc l'Etat considéré dans son essence, indépendamment de toute modification accidentelle. Or, comme l'essence est la même partout, ce qu'on affirme et ce qu'on nie de l'Etat abstrait, il faut l'affirmer et le nier de tous les Etats et de chacun en particulier, qu'il soit catholique, hérétique schismatique ou païen.

Ceci posé, le R. P. Paquin a-t-il refusé le droit d'enseigner la jeunesse à l'Etat impie seulement, ou bien à l'Etat en général, c'est-à-dire à tous les Etats, quels qu'ils soient. Rien de plus facile à constater. A la page neuvième nous lisons :—"Qu'est ce que l'éducation ? De quelle autorité relève l'éducation ? Que faut-il penser de l'éducation faite obligatoire par l'Etat ? Telles sont les trois questions que je me propose de résoudre."

Le conférencier, vos lecteurs le voient déjà, remonte aux principes généraux, abstraits, pour de là descendre aux conclusions, aux applications pratiques.

Dans la première conférence il s'agit de l'éducation et dans la seconde de l'autorité d'où relève cette éducation. Jusqu'ici rien qui indique chez l'auteur l'intention de traiter cette question au point de vue exclusif de l'Etat impie. Il s'agit, au contraire, de vérités pouvant s'appliquer à tous les Etats. Si votre ami le Journaliste en doutait encore, qu'il lise la première phrase de la seconde conférence. Le R. P. Paquin y détermine la matière qu'il va traiter. Dit-il qu'il va parler des droits qu'il faut accorder ou refuser à l'Etat impie ? Lisez : "J'aborde ce soir la question des droits respectifs de la Famille, de l'Eglise et de l'Etat."

Après avoir traité les deux premiers points il arrive à l'Etat. Ici encore parle-t-il de l'Etat impie ? Ecoutons : "Les droits de l'Etat, si droits il y a, doivent venir ou du droit divin, ou du droit naturel, ou du droit humain." Le conférencier parle évidemment de l'Etat en général, c'est-à-dire de l'Etat quel qu'il soit, chrétien ou impie. Or à quelle conclusion arrive-t-il ? "De droit naturel, (dit-il à la page 51, toujours dans la même conférence où il s'agit "des droits respectifs de l'Etat" et non pas de l'Etat impie) l'Etat n'a aucun droit direct sur l'éducation ; il n'a qu'un droit de protection correspondant à son devoir fondamental de protéger les intérêts des familles et des individus."

Ici, je prévois une grosse objection de votre ami le Journaliste—Votre citation, dira-t-il, était tirée de la troisième conférence. Or dans cette conférence il est souvent question de l'Etat impie qui veut tout monopoliser. Doucement, s'il vous plaît. Le R. P. Paquin, au commencement de sa troisième conférence, ne fait que rappeler les principes généraux, abstraits, posés et démontrés dans les conférences précédentes,

afin d'en faire l'application à la question de l'enseignement obligatoire. Et encore parle-t-il de l'Etat impie ? Pas le moins du monde. "Quels sont, dit-il, les droits de l'Etat sur l'éducation ?" Puis il répond : "J'ai prouvé..... que l'Etat (toujours l'Etat en général, quel qu'il soit) ne peut exercer une action directe sur l'éducation qu'en vertu d'un droit de délégation"—

"Donc pas un mot, pas une syllabe qui puisse faire soupçonner qu'il s'agit ici de l'Etat impie."

LOGIQUE

A travers la presse canadienne.

On dit que M. Fréchette a rompu ses relations avec la Patrie. La chose nous paraît certaine, car les chroniques de Cyprien qui, du temps de M. Fréchette avaient de la verve, bien qu'elles fussent détestables, sont aujourd'hui d'une platitude phénoménale quand elles ne sont pas pornographiques.

La guerre menace d'éclater entre l'Electeur et le Canadien. Ce serait dommage, car ces deux journaux sont faits pour s'entendre. L'Electeur veut que M. Tarte réponde à ceux qui l'attaquent. Et comme M. Tarte ne répond pas, M. Pacaud insiste. Alors le rédacteur du Canadien, d'un ton plaintif, reproche à M. Pacaud son ingratitude. Souvenez-vous, dit-il en substance à son ami, que naguère vous étiez accusé de choses pas très propres et qu'alors je ne vous ai pas accablé. Imiter mon exemple.

Il faut espérer que M. Langelier réussira à rétablir la paix dans ce ménage naguère si heureux.

M. le Dr Dionne, rédacteur en chef du Courrier du Canada, a publié la note suivante au-dessous de sa signature :

"A la suite de la dernière correspondance d'Un journaliste sur la question L'Etat hors de l'école, qui a paru dans notre numéro du 15 février, il a été publié, en notre absence, une note de la rédaction ; nous étions alors gravement malade. Aujourd'hui que notre état de santé nous permet d'apprécier la position qui nous a été faite par cette note, nous désirons informer nos lecteurs que nous entendons conserver la même attitude que nous avons toujours eue envers nos deux correspondants. M. Tardivel et Un journaliste. C'est pourquoi nous tenons à déclarer que nous désapprouvons les éloges qu'on a décernés dans cette note à Un journaliste, à propos du résultat quelconque qu'il a pu obtenir devant le public. Ainsi, nous restons parfaitement neutre dans la question l'Etat et l'Ecole, et nous ne voulons en aucune manière juger du mérite respectif de nos deux correspondants."

"Toutefois, nous n'avons point d'objection à maintenir cette partie de la note, qu'aucun article ne sera dorénavant publié dans le Courrier sur la question : l'Etat et l'Ecole."

Malgré l'engagement si solennel pris d'abord par "Un Journaliste" lui-même et réitéré ensuite par M. Dionne, que le Courrier ne publierait plus rien sur la question : L'Etat hors de l'école ; malgré la déclaration si catégorique de notre contradicteur qu'il jugeait la "question comme suffisamment élucidée", malgré tout cela, nous savions bien que nos adversaires ne s'en tiendraient

pas là. Nous n'avons donc pas été surpris du tout de trouver dans le Courrier de lundi une communication de M. l'abbé Rouleau, de l'Ecole normale Laval.

M. l'abbé Rouleau prend la responsabilité des écrits d'"Un journaliste" qu'il a "inspiré" dit-il.

Il réitère, de plus, les affirmations d'"Un journaliste" touchant ses rapports avec l'Ordinaire.

Cette lettre de M. l'abbé Rouleau ne modifie guère la situation ; la seule différence c'est qu'au lieu d'avoir affaire à un écrivain anonyme nous avons un nom responsable.

Nous aurons peut-être plus tard l'occasion de nous occuper de la lettre de M. Rouleau ; en attendant, nous allons continuer à traiter la question au mérite.

Petit détail qui ne manque pas de piquant. La lettre de M. l'abbé Rouleau est adressée à M. Brousseau propriétaire du Courrier et non au rédacteur ?

NOUVELLES D'EUROPE.

France.

Le nouveau cabinet Ferry a été soutenu par un vote de confiance de 368 contre 93.

M. Ferry a mis à la retraite, en vertu d'une loi de 1834, les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon, princes de la maison d'Orléans. Le rapport du ministre de la guerre, qui précède le décret de mise à la retraite, déclare que cet acte était demandé par l'opinion publique. Plusieurs journaux républicains, entre autres le Temps, le National et Paris déplorent cette mesure.

Ils demandent une révision de la loi de 1834 de manière à permettre la réintégration des princes.

Il est certain que les radicaux voulaient l'expulsion des princes du territoire français. Pour les apaiser, Ferry leur donnera sans doute du clérical à croquer.

Allemagne.

La réponse du Saint-Père à la lettre de l'empereur n'a pas donné satisfaction à M. de Bismark. Celui-ci espérait, sans doute, que le pape ferait des concessions compromettantes, renoncerait à quelque droit essentiel de l'Eglise. Trouvant dans Léon XIII la même fermeté qu'il trouvait dans Pie IX, le charlier de fer s'irrite et s'emporte. Les journaux de Berlin tonnent contre le Vatican et accusent le pape de faire des demandes exorbitantes. On dit que les négociations entre Rome et Berlin seront interrompues. Quand donc les politiques apprendront-ils que les papes ne dépassent jamais une certaine limite dans la voie des concessions ; que s'ils renoncent à certains droits non essentiels de l'Eglise, à cause de la malice des hommes, ils ne cèdent jamais un pouce de terrain lorsqu'il s'agit d'un droit essentiel, quelles que puissent être les conséquences immédiates de cette résistance.

Russie.

En vue du couronnement du czar, les nihilistes redoublent d'activité. Ils menacent de faire sauter le Kremlin à Moscou.

A Cracovie, un grand nombre d'étudiants soupçonnés de nihilisme ont été arrêtés.

Le Golos, de St-Petersbourg, a été suspendu pour six mois pour avoir critiqué le gouvernement.

Espagne.

Le gouvernement espagnol est aux prises

avec les socialistes. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées en Andalousie.

Irlande.

Le procès des personnes accusées du double meurtre de lord Cavendish et de M. Burke se poursuit toujours. L'un des prisonniers nommé Carey s'est fait délateur et a rendu témoignage contre ses complices.

A la chambre des communes, l'excitation est à son comble ; Parnell a pris la parole et a attaqué le gouvernement qu'il tient responsable de l'agitation en Irlande. Les journaux anglais dénoncent Parnell avec une extrême violence.

Belgique.

On prétend que la police de Bruxelles a découvert un complot socialiste organisé contre plusieurs gouvernements européens. On a saisi des dépêches chiffrées venant de Paris, de Vienne, de Berlin et de St-Petersbourg.

Nouvelles générales.

Le parlement fédéral ne s'est pas encore mis sérieusement à l'œuvre. Un grand nombre de députés étaient absents, les élections provinciales dans l'Ontario les préoccupant grandement.

Le Rév. M. Poiré, du collège de Ste-Anne de la Pocatière, a célébré ces jours derniers ses noces d'or. Les fêtes organisées à cette occasion ont été magnifiques. Mgr l'Archevêque et un nombreux clergé y assistaient. Sa Grandeur a donné le sermon de circonstance.

Le maréchal Bazaine, dont on n'entendait plus parler depuis longtemps et qui est réfugié en Espagne, vient de publier un livre intitulé : *Episodes de la guerre de 1870 et siège de Metz.*

Les ateliers de l'école de Réforme, rue Mignonne, Montréal, ont été récemment détruits par un incendie. Les pertes sont considérables. A cette occasion on s'est demandé s'il ne serait pas à propos de transporter cette école à la campagne. L'Etendard se prononce contre ce projet que notre confrère ne considère pas comme praticable.

Le 20 février, le monde catholique célébrait le cinquième anniversaire du Pontificat de N. S. Père Léon XIII.

La belle église de la Rivière du Loup, en bas, a été détruite par un incendie samedi dernier. Les pertes s'élèvent à \$100,000. Il n'y a que \$36,500 d'assurance. On croit que le feu a été communiqué par un poêle surchauffé.

Les journaux d'Australie annoncent l'invention d'un merveilleux instrument appelé électroscope qui transporte la lumière au loin, comme le téléphone transporte le son. Au moyen de l'électroscope on peut voir ce qui se passe à de très grandes distances.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'opuscule *Le chemin de la croix* annoncé dans une autre colonne.

Crise ministérielle dans le N. Brunswick.

Le ministère a donné sa démission.

Les élections dans la province d'Ontario paraissent avoir donné une majorité de 10 ou 15 au gouvernement Mowat.

Toute personne qui a besoin d'un harmonium neuf, de première qualité, devrait s'adresser au bureau de la *Vérité*. Nous sommes en mesure de vendre un de ces instruments à bonne composition.

Nous expédions ces jours-ci quelques comptes d'abonnement : nous espérons que nos amis s'empresseront de nous faire parvenir les sommes qui nous sont dues.

POUR RIRE.

Deux membres de l'académie de médecine s'abordent sur le boulevard.

—Vous savez que notre confrère S..... vient de mourir.

.. Pauvre ami, il aura voulu se soigner lui-même.

Meres ! Meres ! Meres !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — Cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens 25 cents la bouteille.

LA CONSOMPTION GUERIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Expédiez par la poste si on s'adresse avec un timbre nommant ce journal, W. A. NOYES, 149 Power's Block, Rochester, N.Y.

ANNONCES NOUVELLES.

FONDS DE BANQUEROUTE DE QUINCAILLERIES

V. BELANGER & Cie,
51, Rue de la Fabrique.

Les soussignés ayant acheté un grand fonds de Banqueroute désirent réintégrer le stock avant de déménager à Saint Roch.

Tous les effets sont réduits pour assurer une vente prompte. L'invitent donc tous ceux qui ont besoin d'effets dans cette ligne à profiter de l'occasion et leur faire une visite sans retard.

Le fonds consiste en poêles de tout genre, ustensiles de cuisine, ferronneries, argenteries, et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

L. N. BERTRAND & Frère.

Québec.

LE CHEMIN DE LA CROIX

JERUSALEM

ET LES
CRUCIFIX PORTANT LES INDULGENCES,
DE CE SAINT EXERCICE.

PAR
M. L'ABBÉ PROVANCHER
ET LE
R. P. FRÉDÉRIC DE GHYVELD.

Le CENT \$2.50, Chaque 5 centime.

A VENDRE CHEZ
L. DROUIN & Frère
LIBRAIRES

96 RUE ST-JOSEPH 96
QUÉBEC.

CONTINUATION

—DE—
LIQUIDATION — D'AFFAIRES —

L. PARADIS
MARCHAND.

No. 114 RUE ST-JOSEPH, No. 114,

Remercie cordialement les acheteurs et le public en général d'être venus faire une visite à son magasin la balance du fonds de marchandises sera vendue à des conditions de prix sans précédent.

Il invite les acheteurs à venir choisir des effets dont sérieusement une partie est donnée et l'autre vendue.

Pour un MOIS seulement

Les. PARADIS,
Marchand.
En Liquidation.
No 114 Rue St-Joseph,

SPRUCINE!

Préparation garantie de Gomme d'Epinette, de Ceratier sauvage et Marrube, (Horum).

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Croupe et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons.

Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, dès les premiers symptômes de la Consommation, elle est d'une valeur incalculable.

La SPRUCINE, comme remède contre le Rhume, n'a pas d'égale

C'est un article tout différent des composés de Gommages d'Epinettes, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 50c la bouteille.

B. E. McGALE Chimiste,
MONTREAL.

ALCOOLATURE D'ARNICA
DE RR.PP. TRAPPISTES
DE NOTRE-DAME DES NEIGES.

LES SOUSSIGNÉS sont les agents dans la Province de Québec pour la vente en gros de

L'ALCOOLATURE D'ARNICA
et ils en tiennent un dépôt considérable en grands et en petits flacons.

Les droguistes, marchands de la campagne et autres pourront s'en procurer d'eux en tout temps.

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Québec.

BAUME ET ONGUNT

Madame BERTHIAUME
— POUR —
RHUMATISME



LE GRAND REMÈDE FRANÇAIS.

LE PRIX DU BAUME contre le RHUMATISME QUAND IL EST OFFERT EN VENTE EST DE 50 cts par bouteille, mais 10,000 bouteilles seront données aux pauvres pour rien. Vous avez toujours des pauvres parmi vous. A ces pauvres malades je donnerai mon baume sans me faire payer, mais en même temps je veux être en garde contre les imposteurs. Pour cela, je me propose d'envoyer une douzaine de bouteilles au prêtre ou à tout autre personne de toute paroisse pour qu'il les distribue parmi ceux qu'il sait ne pouvoir payer pour se le procurer. Envoyer son adresse et le nom de la paroisse à

MADAME F. BERTHIAUME
MONTREAL.

Chère Madame F. Berthiaume,
J'ai le plaisir de vous informer que votre Baume contre le rhumatisme a fait disparaître les douleurs que je ressentais depuis plus de quinze ans et que je puis maintenant marcher et m'habiller seule, après avoir essayé toutes les médecines annoncées, avec bien peu de succès. J'espère que votre Baume contre le rhumatisme me guérira complètement. Je vous souhaite beaucoup de succès et je le remercie, etc.

RACHEL LAMOUREUX,
Vendu par tous les pharmaciens.

LE TABAC
"L'IROQUOIS"

Ce qu'il y a de
MIEUX SUR LE MARCHÉ.
Tabac paqueté en cueillards.

Sans contredit le meilleur tabac à FUMER et à CHIQUER.
Manufacturé pour le commerce en général.

ESSAYEZ-LE
Il vous plaira certainement
LEMESURIER & FILS,

150 à 157 RUE ST-PAUL, QUÉBEC

GRANDE
VENTE A SACRIFICE

POUR LE
TEMPS DES FÊTES.

NETTES INVISIBLES EN
CHEVEUX,

—AUSSI—
Epingles invisibles dernièrement importés de Paris.

200 Couettes en cheveux de toutes les nuances et de tous les prix.
50 perruques d'hommes à très bas prix.
100 " de dames depuis \$2.50 et plus

—AUSSI—
On fait et l'on répare toutes espèces d'ouvrages en cheveux.
Les peignures sont pour nous une spécialité.

Viellies couettes de cheveux teintes et recolorées à très bas prix.
Razoirs vendus sur garantie ainsi que doucines, savons et savonnets.

N'oubliez pas notre célèbre préparation.
L'ennemi des cheveux gris.

50 cents la bouteille.
N. B. — Pour l'information de nos pratiques souvenez-vous que nous n'avons pas d'autre magasin dans la rue St Jean que celui situé au No. 254, vis-à-vis chez M. Lemieux l'encanteur.

VICTOR DESPLATS.
PERRUQUIER ET MARCHAND DE CHEVEUX.
No. 254 rue et faubourg St Jean.

POUR LES FÊTES.

Vous trouverez chez

Renaud et Cie,
25, RUE ST-PAUL

Un magnifique assortiment de CHANDELIERS, à 2, 3 et 4 branches, des LAMPES de table, d'un travail et d'un fini parfait. Aussi une importation toute récente d'objets d'argenterie, tels que EPERGNES, POT A L'EAU, PORTE-CARTES, HUILIERS, dont le goût, le prix et la beauté défient toute compétition.

—AUSSI—

COUPELLERIE

Nous avons aussi en mains un large assortiment de VERRES A CHAMPAGNE, A CLARET et à VIN, CARAFES, etc., en verre coupé que nous vendrons à

GRANDE REDUCTION.

RENAUD & CIE.,
25, Rue St-Paul,

TOUT LE MONDE ENTEND !

Baume d'Huile de Requin de Foo
Cheo!

Cet baume rétablit positivement l'entendement et il est le seul remède connu pour guérir la surdité.

Cette huile est extraite d'espèces particulières de petits REQUINS BLANCS pris dans la mer Jaune, connus sous le nom de CARCHARODON RONDELETTI. Tous les pêcheurs chinois le connaissent. Ses vertus comme restaurateur de l'entendement ont été décorées par un prêtre Boudhiste vers l'année 1410. Ses guérisons ont été si nombreuses et plusieurs ont paru si miraculeuses que le remède a été proclamé officiellement dans tout l'empire. Son usage est devenu si universel que pendant plus de 300 ans, aucun sourd n'a existé parmi le peuple chinois. Envoyé, frais de poste payés d'avance, à une adresse quelconque moyennant \$1.00 la bouteille.

Ecoutez ce que disent les sourds

Ce remède a fait un miracle dans mon cas.
Je ne sens plus de bruits assourdissants dans ma tête, et j'entends beaucoup mieux.
J'ai été radicalement soulagé.
Ma surdité s'est améliorée notablement, je pense qu'une autre bouteille me guérira.

Son efficacité est incontestable et son caractère curatif absolu, attendu que l'écrivain peut personnellement le certifier, par l'expérience et l'observation. Ecrivez de suite à HAYLOCK et JENNEY, 7, rue Day à New-York, en incluant \$1.00 et vous recevrez en retour un remède qui vous permettra d'entendre comme tout autre. Vous ne regretterez jamais de l'avoir fait.

Editeur de la *Mercantile Review*.
Pour éviter la perte dans les malles veuillez envoyer l'argent par lettre enregisée.

Importé seulement par,
HAYLOCK et JENNEY.

(CI-DEVANT HAYLOCK et CIE.)
Seuls agents pour l'Amérique.

7, Day Street, New-York

O. Leclerc,
BARBIER-COIFFEUR.
256 RUE ST-JOSEPH,
ST-ROCH.
Près du marché Jacques Cartier,

Coupe de cheveux à la machine.

Satisfaction garantie.

Teinture de barbe et de cheveux de premier choix.
Boutique de barbier de première classe.
AUSSI : — Tabacs, cigares, pipes, et tout ce qui concerne en général cette branche de commerce, à vendre en gros et en détail.
Une visite est sollicitée et les prix sont modérés.

LIBRAIRIE DE ST. ROCH,



Théologie morale par le Cardinal Gousset Vols broché, \$3.50
Théologie dogmatique par le même 2 Vols broché \$3.50
Histoire de St Augustin par Poujoulat 2 Vols broché \$1.25
Le curé d'Ars 2 Vols broché \$1.70
Méditations sur les épitres et les évangiles du carême broché \$0.70
Conduite pour passer saintement le carême par le R.P. Auvillan relé \$0.50

— AUSSI —

PAPETERIE, CHARGES, IMAGERIE, LIVRES BLANCS, ARTICLES RELIGIEUX, vin de Messe, ETC.

L. DROUX & FRERE

LIBRAIRES-IMPORTATEURS

96, Rue St. Joseph, 96,
QUEBEC

Grand atelier de tailleur.

PRENEZ NOTE DE CECI.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'abandonner son poste de tailleur au coin des rues de l'Eglise et du Roi, pour ouvrir un grand atelier dans la maison-Lavoie

No. 345 RUE ST. JOSEPH.

(En face de la congrégation de St. Roch.)

Ces jours derniers, il a reçu des Etats-Unis d'Europe toutes les nouvelles cartes de modes, ce qui lui permettra de tailler les vêtements dans tous les goûts. Il espère que le public voudra bien lui continuer le patronage qu'il n'a cessé de lui accorder jusqu'à ce jour. Il déclare — vaine vieille expérience du métier de tailleur, — qu'il peut donner satisfaction à tous ceux qui l'honoreront de leur confiance. Les habillements seront taillés et confectionnés sous le plus bref délai.

Prix modérés.

Une visite est respectueusement sollicitée.

PIERRE TRUPEL.

No. 345 Rue St. Joseph,

(En face de la congrégation de S. Roch.)

CONSUMPTION

REELLEMENT GUERIE.

Ceux qui souffrent de cette maladie et qui veulent se guérir devraient essayer les célèbres poudres pour la consommation du Dr Kissner. Ces poudres sont le seul remède connu pour guérir la consommation et les maladies de la gorge et des poumons. Nous sommes tellement convaincus de leur efficacité, que pour faire voir au public qu'il n'y a pas de supercherie, nous enverrons à n'importe quelle adresse, par la poste et franco une boîte d'essai gratis.

Nous ne voulons votre argent que lorsque vous serez pleinement convaincu de la puissance curative de ces poudres. Si vous croyez que votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne retardez pas à faire l'essai de ces poudres car elle vous guérira.

Prix grande boîte \$3.00 ou 4 boîtes pour \$10.00. Envoyé par la poste à n'importe quel endroit des Etats ou au Canada sur réception du prix.

S'adresser à

Ash. & Robbins

360 Fulton Street Brooklyn, N. Y.

EPILEPSIE

MALCADUC.

Guérison permanente, pas de supercherie par l'usage pendant un mois des célèbres poudres pour l'épilepsie du Dr Goulard. Pour convaincre les victimes de ce mal que ces poudres feront ce que nous prétendons, nous enverrons par la poste franco une boîte d'essai. Comme le Dr Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait du traitement de cette maladie une spécialité et comme nous savons que des milliers de personnes ont été radicalement guéries par l'usage de ces poudres, nous garantissons dans chaque cas une guérison permanente, ou nous vous remettons tout l'argent que vous aurez dépensé. Tous ceux qui souffrent devraient essayer tout de suite ces poudres et se convaincre de leur puissance curative.

Prix grande boîte \$3.00 ou 4 boîtes pour \$10.00 envoyées par la poste à tout endroit des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix ou par l'express C.O.D.

S'adresser à

Ash & Robbins

360 Fulton St. Brooklyn, N. Y.

FUMEZ LE

Golden Leaf,

MANUFACTURE PAR

B. HOUDE & CIE.

QUEBEC.

SIROP TOLU SENEGA

Gomme d'épinette

Contre la Toux, Brouche, Mal de Gorge, Enrouement, etc., etc.

Sirop aux Hopophosphites des Sœurs de l'Hopital du Sacre-Cœur, Québec.

Employé avec succès dans les Maladies Scrophuleuses et Pulmonaires, dans l'Anémie, Chlorose, Faiblesse d'estomac chez les mères qui nourrissent, dans la convalescence des maladies graves, etc.

SPECIFIQUE CONTRE LA DYSPERISIE.

Cette préparation, recommandable contre tous les genres de Dyspepsie, fait bientôt disparaître après quelques doses toute la série de symptômes qui accompagnent cette maladie, tels que Vents, Indigestion, Maux de tête, Constipation, etc., etc.

Demandez ces préparations à votre pharmacien ou à votre marchand.

EN GROS ET EN DETAIL.

DR. ED. MORIN & CIE.

314 RUE ST-JEAN, 314,

QUEBEC.

400 Machines à coudre

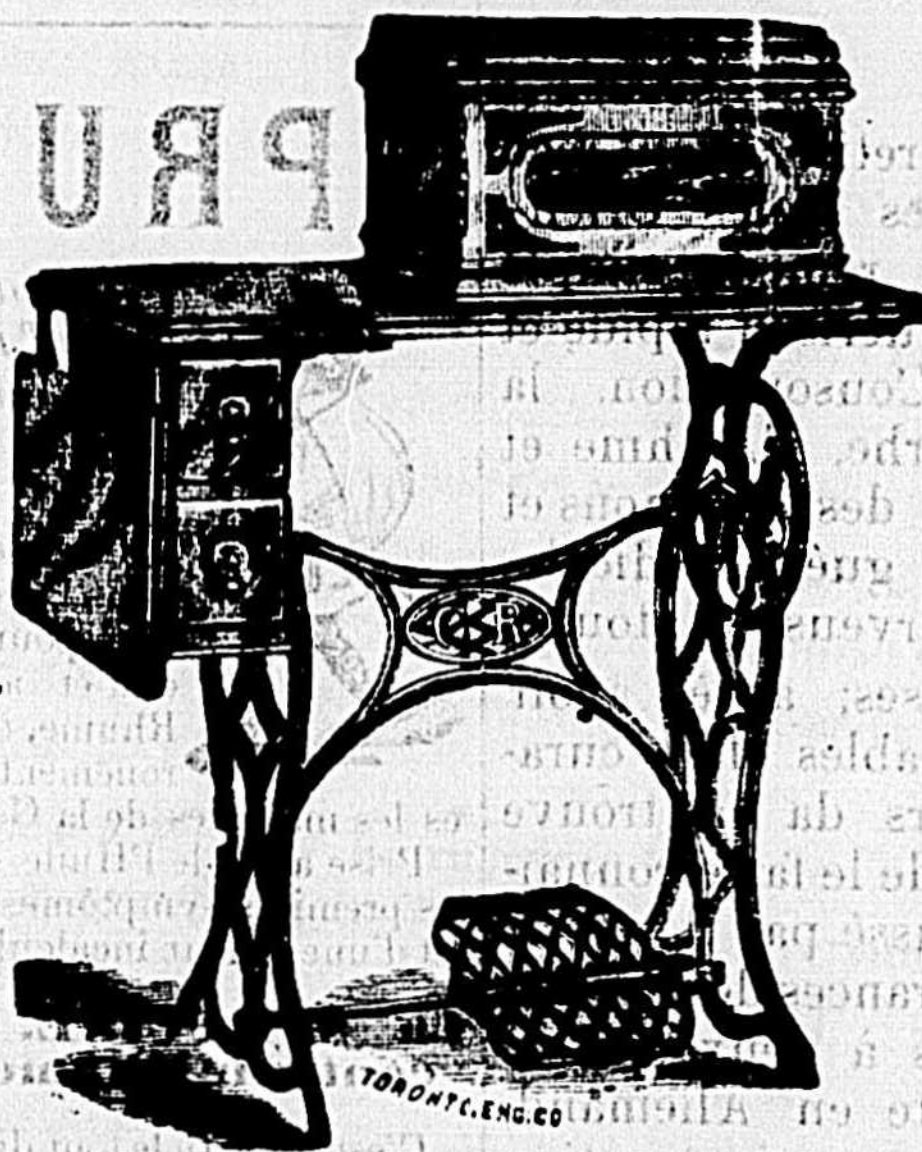
VNDUES PAR MOIS EN GROS ET EN DETAIL

Le plus grand assortiment qui ne s'est jamais vu dans le Dominion

CHOIX ENTIRE 25 SORTES.

Raymond 1	Wanzer A	Royal 1	Howe A	Singer de famille
" 2	" B	" 2	" B	" Medium.
" 3	" C	Wheeler & Wilson No. 6	" C	" No. 2
Household	" D	"	" D	" No. 4
	" E	"	" E	" White.

Aux agents de machines à coudre de la province. Ecrivez-nous pour auer sorte de machines. Huiles, aiguilles, navettes etc., dont vous aurez besoin et vous serez certain des avoir immédiatement.



Sur 100 aches.

teurs 95

aujourd'hui

achètent le Ray-

mond.

Les nouveaux

Raymonds sont 3

et quatre fois

plus gros et plus

fort, que

les premiers

AVIS AU PUBLIC

Nous avons des machines à coudre pour satisfaire tout le monde, nous commençons à \$22.50 pour une bonne machine qui donne entière satisfaction.

La meilleure du monde entier. Elles sont en usage depuis vingt ans et ces mêmes machines sont encore bonnes.

La nouvelle machine à coudre Raymond est non seulement la meilleure, mais la plus aisée à faire fonctionner.

Chaque Raymond possède un bobineur automatique patenté qui emplit les bobines comme un fusil de fil, sans même que la personne y touche.

Cette machine ne casse pas d'aiguilles.

Une personne même qui a une de ces machines en usage depuis dix ans, disait l'autre jour qu'elle s'est rendue jusqu'à cette date avec sa même douzaine d'aiguilles qui était dans son moulin.

Nous venons de recevoir des marchettes (ou pédales) patentes pour ces mêmes machines.

SINGER DE FAMILLE, \$25.00

GERVAIS & HUDON.

339 RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

Reliure ! Reliure !!

G. A. LAFRANCE,

RELIEUR,

5 et 7, Rue SAULT-AU-MATELOT,

QUEBEC.



Trois premiers prix et Médaille de Bronze, Exposition provinciale, 1877.

Médaille de Bronze et Diplôme, Exposition Universelle de Paris, 1878

Tout en remerciant le public de la ville et des campagnes du bienveillant encouragement qu'il lui a accordé jusqu'ici, M. Lafrance l'informe en même temps qu'il a transporté ses ateliers de reliure aux numéros 5 et 7, de la rue Sault-au-Matelot [vis-à-vis l'ancien poste] et qu'il y a fait de grandes améliorations.

Il se tiendra constamment prêt pour remplir avec promptitude tout ordre qu'on voudra bien lui confier.

Ouvrages de reliure de toutes sortes.

Cartes géographiques montées et vernies.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUX COMMUNES RELIGIEUSES,

—ooo—

J'ai le plaisir d'annoncer à mes anciens clients et au public en général que mon assortiment est maintenant au complet.

Les conditions exceptionnelles que j'ai obtenues des fabricants les plus importants d'Europe, à mon récent voyage, jointes au peu de dépenses de mon nouvel établissement me permettent d'offrir le plus beau choix de Chasuberies, Bronzes et Orfèveries d'Eglises qui ait jamais été importé en Canada, et ce à meilleur marché qu'ailleurs.

J'ai de plus obtenu la représentation exclusive de plusieurs grandes maisons, entre autres pour les mérinos et les vins, ce qui me permet d'offrir ces deux articles à des prix encore inconnus ici.

N. B. On est prié de bien adresser : A. C. SENECAI ou SENECAI & CIE,

NUMERO 220, RUE NOTRE-DAME MONTREAL.